



Vente de maison, suite separation ,refus du co acheteur de vendre

Par **carinegrzyb**, le **13/09/2010** à **17:23**

Bonjour,

Je me permet de m'adresser a vous, car je me trouve, a mon sentiment, dans une impasse. Je me separe de mon concubin avec qui je ne suis ni mariée, ni pacsée, car il est devenu tres distant et grossier avec moi, et nous ne nous supportons plus.

Il va tres loin dans ses propos m'insultant de "sale pute, grosse merde, pouffiasse, sale rat..." et je ne peux plus tolerer cela, et en meme temps j'ai honte car j'ai le sentiment d'etre tombée dans les cas sociaux.

Nous avons une maison achetée voila 4ans, 50/50 (l'acte notarié a toutefois pris en compte qu'il a payé les frais de notaire, du coup il a un peu plus que moi sur l'achat de la maison) Je veux partir au plus vite, l'ambiance etant vraiment impossible à vivre, et tres dure à supporter psychologiquement pour moi...je suis a bout de nerf, je suis à la limite de lui rentrer physiquement dedans, tellement il me harcèle d'insultes et propos vexants, chaque jour.

Je suis tombée enceinte voila 3 mois et demi, il m'a tellement harcelé, fumant exprès à mes cotés, m'insultant, sa famille m'appelant pour que j'avorte etc, que j'ai avorté contrainte, de peur que ma vie durant ma grossesse ne soit de pire en pire, et que cet enfant souffre... ça a été très dur à digérer.

Il refuse de vendre, en me disant qu'il a des travaux à faire (refaire le gazon en entier, enduire les murs, refaire la façade....) et qu'il n'est pas pressé.

Parfois il me dit qu'il veut bien reprendre la maison pour lui, assumer le crédit, mais qu'il ne me donnera rien en contre partie, prétextant qu'il n'en a pas les moyens, ce qui est faux (il compte se payer permis moto, moto, permis bateau entre autres) et nous sommes

fonctionnaires à 2000 euros par mois chacun.

Quels sont mes recours pour vendre, pour quitter cet enfer? je ne peux évidemment pas payer un loyer plus un remboursement de la maison en même temps..

en vous remerciant.

Par mimi493, le 13/09/2010 à 19:39

Déjà, l'histoire personnelle du couple ne regarde personne et n'a aucune incidence sur votre problème.

Vous avez acquis avec un tiers une maison en indivision (ce qui est déjà une grossière erreur). Vous voulez sortir de l'indivision.

Vous avez un crédit en commun avec ce tiers (2ème énorme erreur), vous voulez sortir de ce crédit. En aucun cas, vous devez vous satisfaire de sa parole pour être dégagé d'un crédit où vous êtes co-emprunteur ou caution. Il faut un document officiel de l'organisme de crédit.

Vous devez d'abord aller voir un notaire qui pourra lui envoyer une lettre recommandée (ça impressionne) lui demandant de sortir de l'indivision. S'il refuse, vous pourrez faire une procédure judiciaire mais le juge n'aura que deux choix

- attribuer le part de l'un à l'autre (si un ou les deux en font la demande) en fixant le prix
- ordonner la vente aux enchères publiques de la maison.